Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

# Commune d'ORS

## Plan Local d'Urbanisme

Révision du PLU prescrite le : 20/03/2018

PLU Arrêté le : 17/03/2025

Enquête publique du : 03/11/2025 au 03/12/2025

PLU approuvé le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jacky DUMINY

# 4.4. Annexes sanitaires

# I. GESTION DE L'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de la Commune a toujours été assurée sous régie communale.

Suite à la loi NOTRe organisant le transfert de compétence obligatoire en eau potable aux Communautés d'Agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C) au 1er janvier 2020, l'alimentation en eau potable est dorénavant assurée par **NOREADE,** Régie du SIDEN-SIAN.

La Commune ne compte aucun point captage en eau potable, ni de réservoir sur son territoire.

**L'unité de distribution alimentant la Commune**

Le service public de distribution d'eau potable est assuré à partir de l'unité de distribution (UDI) principale de La Groise. Cette unité de distribution d'eau potable comptabilisait 1 833 branchements alimentés par l'UDI au 31/12/2020, dont 330 branchements sur la commune d'Ors.

**Caractéristiques du captage communal**

L'unité de distribution dispose de 4 points de prélèvement en eau potable localisé sur les communes de Catillon-sur-Sambre, Beaulieu et La Groise.

Ce captage, sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été autorisé par DUP (déclaration d'utilité publique) du 28/08/2014.

| UDI | Volume produit 2020/ m³ | Volume mis en distribution 2020 / m³ | Localisation du prélèvement | DUP des ouvrages de production |
|---|---|---|---|---|
| La Groise | 92 392 | 481 140 | Catillon sur Sambre F3 | 06/09/1994 |
| | 175 762 | | Catillon sur Sambre F1 | 08/08/2017 |
| | 71 133 | | Rejet de Beaulieu F1 | 20/06/2017 |
| | 141 853 | | Rejet de Beaulieu F4 | 20/06/2017 |

Tableau 3 : Captages de l'Unité de distribution d'eau potable UDI Source : service eau France

La quantité disponible de la ressource en eau potable pour l'alimentation des futurs habitants peut donc être qualifiée de suffisante (sans modification de la DUP existante).

**Ouvrage de stockage d'eau potable de l'UDI alimentant la Commune**

Les 3 citernes et 2 réservoirs implantés au droit du captage disposent d'un volume de 1 460 m3 en 5 compartiments.

D'après les derniers contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine réalisés par l'ARS, la qualité de l'eau est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (voir fiche ci-après sur la qualité de l'eau / bilan ARS de janvier 2020).

**Linéaire du réseau, rendement et volume consommé**

Le réseau d'adduction en eau potable totalise 14.48 km sur la commune, pour 303 abonnés (284 abonnés domestiques, 15 agriculteurs, 4 municipaux) au 31/12/2020.

Sur 330 branchements d'eau potable, il subsistait 0 branchements plomb à cette même date.

Le réseau d'eau présente un rendement estimé à 75.4 % en 2020, avec un indice linéaire de pertes en réseau d'environ 3.5 $m^3/j/km$.

Le volume total d'eau consommé sur la commune est de 26 566 $m^3$ en 2020 contre 23 355$^3$ en 2017.

L'augmentation de population qui pourrait être engendrée par le PLU n'aura donc aucune incidence sur la capacité des captages alimentant ces unités de distribution (au vu notamment de la politique d'interconnexions de NOREADE).



Eau potable

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département : NORD
Commune : ORS
Réseau(x) : LA GROISE
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau : - BAZUEL - CATILLON-SUR-SAMBRE - GROISE (LA) - MAZINGHIEN - ORS - POMMEREUIL - REJET-DE-BEAULIEU

| | |
|---|---|
| Date du prélèvement | 12/01/2022 12h30 |
| Commune de prélèvement | ORS |
| Installation | LA GROISE |
| Service public de distribution | NOREADE C.E. AVESNELLES |
| Responsable de distribution | NOREADE C.E. D'AVESNELLES |
| Maître d'ouvrage | SIDEN SIAN NOREADE EAU |

| | |
|---|---|
| Conclusions sanitaires | Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. |
| Conformité bactériologique | oui |
| Conformité physico-chimique | oui |
| Respect des références de qualité | oui |

Tableau 4 : Analyses du contrôle sanitaire de l'eau potable sur la commune d'Ors Source : ARS

**Descriptif du réseau d'eau potable (voir Plan du réseau d'eau potable joint en annexe)**

Tableau 5 : Paramètre de l'analyse de l'eau potable sur la commune d'Ors Source : ARS

| Paramètre | Valeur | Limite de qualité | Référence de qualité |
|---|---|---|---|
| Entérocoques /100ml-MS | <1 n/(100mL) | ≤ 0 n/(100mL) | |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h | <1 n/mL | | |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h | <1 n/mL | | |
| Bactéries coliformes /100ml-MS | <1 n/(100mL) | | ≤ 0 n/(100mL) |
| Escherichia coli /100ml - MF | <1 n/(100mL) | ≤ 0 n/(100mL) | |
| Température de l'eau * | 9,6 °C | ≥ et ≤ °C | ≥ et ≤ 25 °C |
| Coloration | <5 mg(Pt)/L | | ≤ 15 mg(Pt)/L |
| Couleur (qualitatif) * | Aucun changement anormal | | |
| Aspect (qualitatif) * | Aspect normal | | |
| Odeur (qualitatif) | Aucun changement anormal | | |
| Saveur (qualitatif) | Aucun changement anormal | | |
| Turbidité néphélométrique NFU | 0,1 NFU | | ≤ 2 NFU |
| Chlore libre * | 0,30 mg(Cl2)/L | | |
| Chlore total * | 0,35 mg(Cl2)/L | | |
| pH * | 6,9 unité pH | | ≥6,5 et ≤ 9 unité pH |
| Conductivité à 25°C * | 480 µS/cm | | ≥200 et ≤ 1100 µS/cm |
| Fer total | <10 µg/L | | ≤ 200 µg/L |
| Manganèse total | <10 µg/L | | ≤ 50 µg/L |
| Ammonium (en NH4) | <0,05 mg/L | ≥ et ≤ mg/L | ≥ et ≤ 0,1 mg/L |

(Données SDIS 2017 - Se référer aux plans ci-après).

Le SDIS 59, remarque dans le cadre du Porter à connaissance, qu'il appartient au Maire d'assurer la défense incendie sur la Commune. Chaque commune doit disposer d'un service de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CCGT).

La Commune de Ors dispose de la compétence en défense extérieure contre l'incendie (DECI). Elle est défendue en premier appel par le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Ors situé rue du Capitaine d'Arche.

Il est attiré l'attention sur l'existence du Règlement Départemental de DECI, par arrêté préfectoral du 27/04/2017 qui fixe les règles concernant la DECI. Il prévoir la possibilité d'établir un schéma communal de DECI, permettant de mettre en cohérence les objectifs d'urbanisme et de DECI. Ce schéma n'a pas encore été élaboré par la Collectivité.

Selon le Porter à connaissance et la base de données du SDIS 59, la défense extérieure contre l'incendie est assurée sur la Commune par 29 points d'eau (PEI) publics et aucun point d'eau privés.

Ces points d'eau sont répartis comme suit :

| type / nature | Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire) | Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations) |
|---|---|---|
| PEI public | 24 Poteaux Incendie<br>2 Bouches d'Incendie<br>2 Prises accessoire de 70 | 1 point d'aspiration pour FPT |
| PEI privé | Aucun | Aucun |

Pour information, les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie associés. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

## 1. ANALYSE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DU SDIS 59

*(Cette partie pourra faire l'objet d'ajustements en fonction des travaux réalisés et des nouveaux éléments reçus de la Commune).*

Cette analyse du SDIS 59 fait apparaître les insuffisances suivantes sur la Commune :

- Zones non défendues de par l'absence de PEI à moins de 200m du risque à défendre :
*Ancien établissement militaire (Rue des Tilleuls)
*Rue de la Grande Prairie
*Angle de la rue de Bazuel et Coin du Bois

- Zones où il est nécessaire de réaliser une analyse des risques :

| N°PEI | TYPE | adresse | Débit/volume d'eau constaté (m³/h) |
|---|---|---|---|
| 01 | PI | 37 rue du Capitaine d'Arche | 50 |
| 05 | PI | Rue d'Oules | 41 |
| 07 | PI | 47 rue d'Oules | 45 |
| 09 | PI | 3 rue de la Gare | 52 |
| 10 | PI | 10 rue de la Gare | 48 |
| 13 | PI | 6 rue d'en haut à Beaurevoir | 45 |
| 14 | PI | 15 rue de Landrecies | 50 |
| 15 | PI | 29 rue de Landrecies | 40 |
| 16 | PI | 35 rue de Landrecies | 28 |
| 18 | PI | 23 ruelle Hélène | 45 |
| 19 | PA70 | Rue du Moulin | 40 |
| 20 | PA70 | Rue du petit Versailles | 23 |
| 27 | PI | Bois l'évêque - RD959 | 50 |

A noter que tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de sécurité incendie.

## 2. ACCESSIBILITE DES SECOURS

- D'une manière générale, les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation et l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

- Les dispositions permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables, dans la mesure où ils sont amovibles et manœuvrables par les sapeurs-pompiers, soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS 59 (type coupe boulon), soit par clé en dotation du SDIS 59.

## 3. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le SDIS 59 recense 1 ERP de 5ème catégorie sur la Commune.

| Nom | Adresse | Type | Catégorie | Effectif public |
|---|---|---|---|---|
| Salle des fêtes | Rue du Capitaine d'Arche | L | 4ème | 257 |

## 4. PROJETS A VENIR

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS 59) est un établissement public chargé d'assurer la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ainsi que les secours d'urgence aux personnes. Il intervient sur l'ensemble du département pour garantir la sécurité des biens et des personnes, en coordonnant les moyens humains et matériels nécessaires aux missions de secours.

Le SDIS 59 prévoit l'implantation d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur la commune, qu'il convient de retranscrire sur le plan de zonage du PLU dans le cadre de la révision du document. Ce projet vise à améliorer la couverture opérationnelle des services de secours et à renforcer la capacité d'intervention sur Ors ainsi que sur les communes voisines, notamment Catillon-sur-Sambre. L'implantation de ce centre répond à un objectif d'intérêt général en offrant une meilleure réactivité et des moyens optimisés pour faire face aux situations d'urgence.

# II. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à la loi NOTRE organisant le transfert de compétence obligatoire de l'assainissement aux Communautés d'Agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C) au 1er janvier 2020, la gestion de l'assainissement collectif et non collectif est dorénavant assurée par **NOREADE,** Régie du SIDEN-SIAN.

**Descriptif du réseau d'assainissement** (voir Plan du réseau assainissement joint en annexe)

Le réseau public d'assainissement communal fonctionne en grande majorité sous-système unitaire :
- Conduite unitaire, canalisations de diamètre variant de 90 à 300 mm.
- Conduite eaux usées, canalisations de diamètre de 200 mm.
- Conduite eaux pluviales, canalisations de diamètre variant de 300 à 600 mm.

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'assainissement est estimé à :
- 2.33 km en réseau unitaire,
- 1.46 km en réseau séparatif eaux usées,
- Et 4.40 km en réseau séparatif eaux pluviales,
- 2.54 km en refoulement,

soit un total de 10.73 km de canalisations d'assainissement.

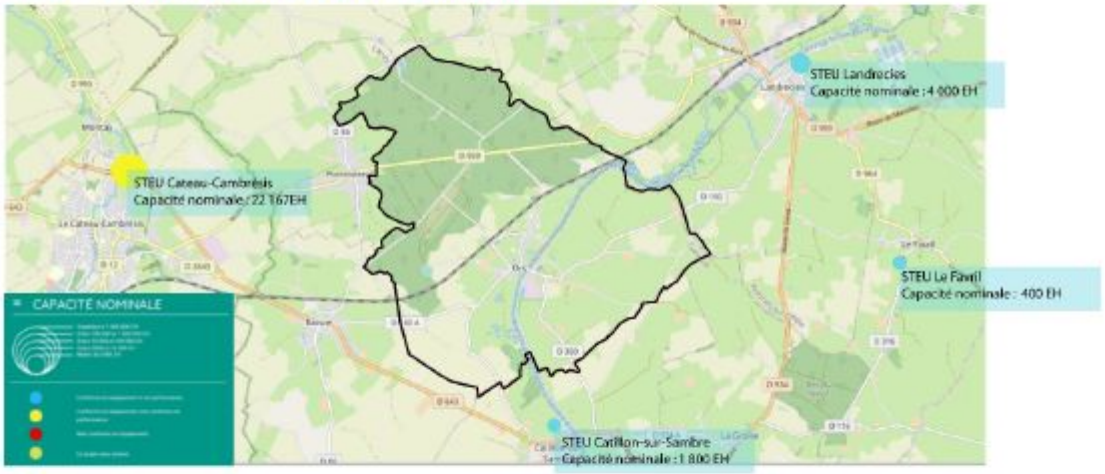



Figure 49 : Localisation des STEU.

Toutes les habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement (234 logements), à l'exception de 104 logements localisés en zone d'assainissement non collectif. Un nombre d'habitations à raccorder est afficher à 35 logements à raccorder.

Le bourg d'Ors disposant de plusieurs zones de points bas, le réseau public d'assainissement fonctionne avec des stations de refoulement, régulièrement réparties :
- Rue d'Ouïe ;
- Rue Verte ;
- Rue Verte Vallée ;
- Rue de la Grande prairie;
- Rue du Capitaine Darche;

Les effluents rejoignent ensuite la station d'épuration de Catillon-sur-Sambre implantée le long du Canal de la Sambre à l'Oise.

**Descriptif de la station d'épuration :**

- Nom de la station d'épuration : Catillon-sur-Sambre
- Adresse :
- Communes de l'agglomération d'assainissement :
- Date de mise en service : 31/12/1998
- **Capacité de traitement : 1 800(Équivalent/Habitant),**
- Débit de référence : 626 m3/j,
- Débit arrivant à la station : 314 m3/j,
- Traitement : eau : boues activées faible charge / boue : filtration à plateaux,
- Production de boue : 14 tMS/an,
- Destination des boues : épandage,
- Milieu récepteur : bassin versant de la Sambre
- Date d'autorisation de rejet : Arrêté du 22/02/2006.

**Prise en compte de la capacité de la station d'épuration**

Nous remarquons d'après ces données que la capacité nominale de la station d'épuration ne sera pas remise en cause par le projet. Elle dispose d'une capacité de traitement supplémentaire ; en effet, le volume des charges entrantes s'élevait à 585 EH en 2020, pour une capacité nominale totale de traitement de 1 800 EH.

***Chiffres-clefs de la STEP***

| Données descriptives du système d'assainissement | |
|---|---|
| *Station de Catillon-sur-Sambre* | |
| Lieu d'implantation | *CATILLON-SUR-SAMBRE* |
| Maitre d'ouvrage | *NOREADE -Régie du SIDEN SIAN* |
| Capacité nominale | *1 800EH* |
| Somme des charges entrants | *585 eh* |
| Tranche | *200- 2 000* |
| Nature | *Urbain* |
| Service instructeur | *SPE 59* |
| Agence de l'eau | *ARTOIS -PICARDIE* |
| Code sander de l'ouvrage | *010696500000* |
| Date de mise en service | *1998-12-31* |
| Manuel d'autosurveillance validé | *NON* |
| Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 | - *Traitement secondaire*<br>- *Dénitrification*<br>- *Déphosphatation* |
| Filières de traitement principales | *File Eau*<br>- *Boue active faible charge*<br>*File Boue*<br>- *Epaississement statique gravitaire* |

Tableau 6 : Caractéristiques de la STEP Source : Service eauFrance.fr

**Zonage d'assainissement**

Le schéma directeur d'assainissement déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la Commune a été approuvé le 18/11/2004 (voir plan ci-après et document joint en annexe).

Sur la commune, 234 logements sont desservis en assainissement collectif, et 104 logements disposent d'un assainissement de type non collectif (assainissement autonome). La quasi-totalité des habitations existantes sont donc raccordées au réseau public d'assainissement (35 habitations à raccorder).

Ce document a pris en compte diverses possibilités de densification et d'extension urbaine lors de son élaboration. Cependant, si le plan de zonage du PLU reprend en zone constructible un secteur non intégré à ce zonage d'assainissement, ce dernier pourra être mis à jour par enquête publique.

**Assainissement eaux pluviales** (voir Plan du réseau d'assainissement joint en annexe)

Comme vu précédemment, l'assainissement est majoritairement géré en système unitaire sur la commune. Une partie des eaux pluviales urbaines est donc dirigée vers la station d'épuration de Catillon-sur-Sambre.

Cependant, comme étudié précédemment, plusieurs déversoirs d'orage permettent l'évacuation d'une partie des eaux en direction du milieu naturel par temps d'orage, en cas de surcharge du réseau public. Les principaux exutoires concernés sont les fossés et riots du territoire : Sambre, petit fossé de l'Abbaye notamment.

# III. GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, compétente pour la collecte ainsi que le traitement des déchets.

Dans le cadre d'un transfert de la compétence déchets, la collecte ainsi que le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Inter Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED) depuis le 1er janvier 2017.

Celle-ci assure les missions de ramassage des ordures ménagères, et des produits recyclables. Et gère le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le département du Nord a engagé, la révision du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et de son rapport environnemental, plus simplement « plan déchets non dangereux » Les déchets concernés par ce plan sont les déchets ménagers et assimilés non dangereux et les déchets de voirie gérés par le service public. Les déchets non dangereux et non inertes des activités économiques collectés par les opérateurs privés, ainsi que les déchets non dangereux issus de l'assainissement.

La déchèterie la plus proche d'Ors se situe sur la commune du Cateau-Cambrésis, soit à 6.6 km d'Ors.